

LE BOUCHET MONT-CHARVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi vingt-deux janvier deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Mireille TISSOT-ROSSET, Patrick DEHONDT, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Denis ZUCCONE, Sébastien DRION, François THABUIS, Laurent GEVAUX.

Sébastien DRION a été nommé secrétaire de séance.

DEL_2026_004 Programme de travaux en forêt - Budget 2026 -

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale, programme proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2026.

Le programme retenu comporte les lignes suivantes :

En fonctionnement :

- Travaux de sécurisation en bordure de sentier :

- Sécurisation des bois en bordure de forêt - Abattage d'épicéas secs sur pied, mise en sécurité du sentier à une distance de 30 mètres.

Le montant de ces travaux s'élèvera à un coût total estimé de **1220 euros H.T.**

- Travaux de maintenance :

- Entretien du périmètre par débroussaillage manuel - Localisation : H.x – Ouverture du périmètre à la tronçonneuse de la borne n° 86 à la borne n° 98 et mise en peinture des liserés et des bornes.

Le montant de ces travaux s'élèvera à un coût total estimé de **2320 euros H.T.**

- Travaux d'infrastructure :

- Travaux d'entretien de piste/chemin - Localisation : parcelles G - N – En fin d'exploitation, reprise des saignées et plateforme sur la piste de débardage de « Sur Cons ».

Le montant de ces travaux s'élèvera à un coût total estimé de **400 euros H.T.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de programmer, pour l'année 2026, les travaux de sécurisation susmentionnés pour un montant total estimé à **3940 € H.T.**

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six,

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.



Le secrétaire de séance,
Monsieur Sébastien DRION.



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le **27/01/2026**
- de sa publication le **27/01/2026**

Le Maire, Franck PACCARD.

